

Après dix années de procédure, l'ancien chef d'État doit arriver dans quelques jours à Abidjan. Le point en infographies sur les modalités de son retour au pays et ses batailles judiciaires à venir. Accueil triomphal ou arrivée discrète ? Tout Abidjan s'interroge. Laurent Gbagbo et ses partisans choisiront-ils – ou non – de mettre en scène son premier pas en Côte d'Ivoire ? Après plus de dix ans d'exil forcé et de procédures devant la Cour pénale internationale (CPI), l'arrivée de l'ancien président, annoncée le 17 juin, soulève de nombreuses questions. Gbagbo réclamera-t-il des dommages et intérêts à la CPI ? Obtiendra-t-il les arriérés des indemnités auxquels il a droit en tant qu'ancien chef de l'État ? Où va-t-il résider ? Qui le protégera ? Jeune Afrique fait le point sur ce que l'on sait déjà, ce qui est en discussion et les nombreuses inconnues d'un retour sous haute surveillance.

En tant qu'ancien chef d'État

Laurent Gbagbo à le droit a :

Une indemnité mensuelle

17 M* FCFA
(25 900 euros)



Logement : 3 M*
Carburant : 2,5 M
Eau - électricité : 1 M
Téléphone : 1 M
Allocation viagère : 9,6 M

Un service de sécurité



Comprenant 10 agents de sécurité et un aide de camp. Leurs identités ne sont pas encore connues.

Des voitures de fonction



La loi prévoit trois véhicules avec chauffeur. La demande de son entourage d'avoir des pick-up équipés d'un système anti-aérien a été refusée.

Du personnel de maison



6 personnes

Un cabinet



5 membres

Son accueil à Abidjan

Ce que souhaite

Le camp Gbagbo

Un retour triomphal avec manifestation

Le gouvernement

Un retour discret avec les proches et la famille

Ses arriérés d'ancien chef d'État



2 Mds FCFA
(3 millions d'euros)

On ne sait pas s'il va pouvoir toucher les dix années d'indemnités financières qu'il n'a pas perçues lorsqu'il était en prison.

Sa résidence

Il n'habitera pas chez sa seconde épouse, Nady Bamba, mais



occupera une villa à Abidjan qu'il paiera avec ses indemnités de logement.

Indemnisation de la CPI

Acquitté après avoir passé huit ans incarcéré à Scheveningen, Laurent Gbagbo devrait lancer une procédure de dommages et intérêts auprès de la Cour.

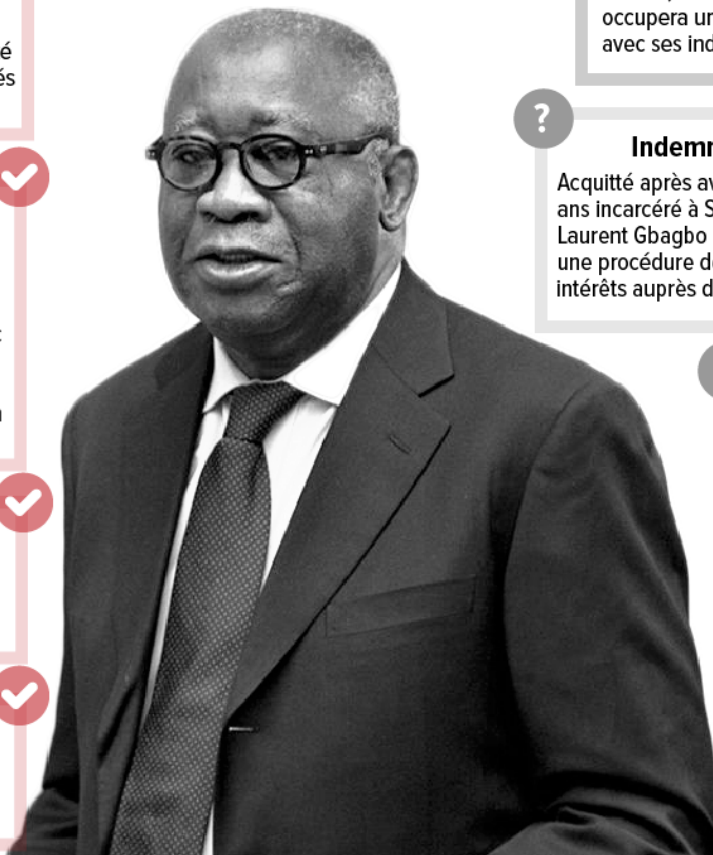


Affaire du « casse » de la BCEAO



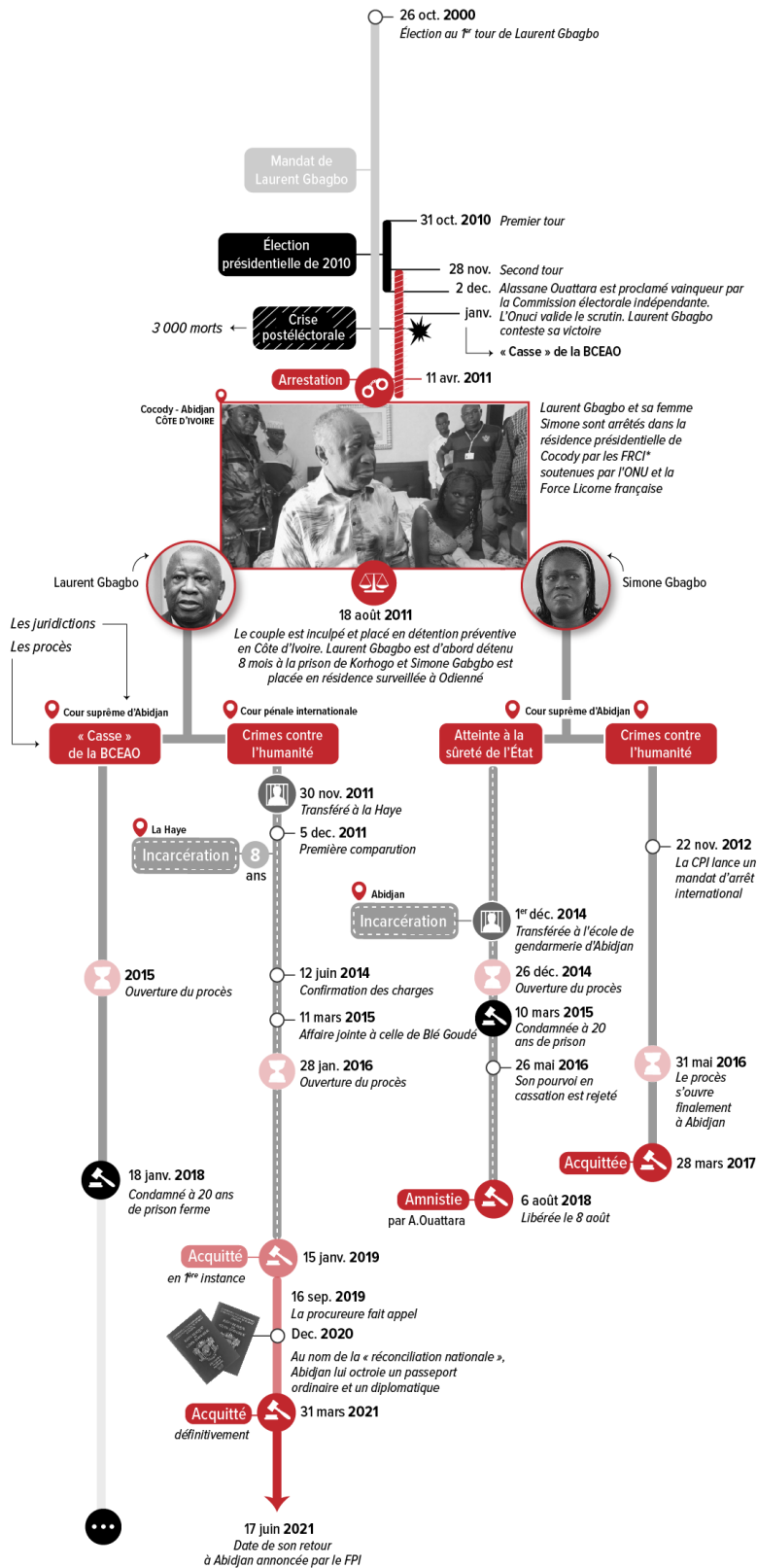
Techniquement, il est encore condamné à 20 ans de prison ferme pour cette affaire. Il n'a pas encore obtenu de garanties concernant une éventuelle grâce ou amnistie.

* millions





Dix années de procédure



*Forces républicaines de Côte d'Ivoire

Jeune Afrique
